Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID: 059-215901281-20231213-CM202312D16-DE



# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
19	0	o

#### **Date de Convocation**

### OBJET DE LA DELIBERATION

Recrutements de vacataires pour les activités périscolaires 2024

CM 2023- D.16

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 26/12/2023

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Capinghem

#### SEANCE DU 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize décembre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents: Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à Ch. WIDHEN, M. BILLOIR>pouvoir à V. PARABOSCHI, F. TREDEZ>pouvoir à V. DUCOURAU, J. AGNIERAY>pouvoir à N. ROUBAUD,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année scolaire 2023-2024 des activités de découverte du monde extérieur et anglais dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif Global

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Le Maire expose qu'il conviendra de recruter des personnels vacataires, conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Considérant la nécessité d'avoir recours à un vacataire pour l'initiation à l'anglais dans le cadre de la mise en place d'activités périscolaires inscrites au Projet Educatif Global en cours ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID: 059-215901281-20231213-CM202312D16-DE

L'organe délibérant décide :

#### Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux vacataires du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

## Article 2

De fixer le taux de vacation à : 40 euros par mission accomplie.

#### Article 3

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent Ducourau, Secrétaire de séance Christian MATHON, Maire de CAPINGHEM